



Procès-Verbal Commission Régionale des COUPES

Réunion du Mardi 28 Janvier 2025

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisssem HARIZA, M. Patrick BELISSANT, M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPES DE FRANCE 2024-2025

MASCULINE

DOTATION COUPE DE FRANCE MASCULINE 2024-2025

TOURS	Nombre clubs qualifiés	Dotation/club	Cumul /club amateur - L2
7 ^{ème} tour	184	6 000 €	6 000 €
8 ^{ème} tour	92	12 000 €	18 000 €
32 ^{ème} F	64	25 000 €	43 000 €
16 ^{ème} F	32	40 000 €	83 000 €
8 ^{ème} F	16	50 000 €	133 000 €
¼ F	8	85 000 €	218 000 €
½ F	4	170 000 €	388 000 €
Finaliste	1	450 000 €	838 000 €
Vainqueur	1	850 000 €	1 238 000 €

FEMININE

DOTATION COUPE DE FRANCE FEMININE 2024-2025

TOURS	Nombre clubs concernés	Dotation/club	Cumul / club amateur - D2
1 ^{ème} tour	80	1 500 €	1 500 €
2 ^{ème} tour	40	2 000 €	3 000 €
16 ^{ème} F	32	3 000 €	6 500 €
8 ^{ème} F	16	5 000 €	11 500 €
¼ F	8	7 000 €	18 500 €
½ F	4	9 000 €	27 500 €
Finaliste	1	16 000 €	43 500 €
Vainqueur	1	36 000 €	63 500 €

COUPES LAuRAFoot 2024/2025

Choix du lieu des Finales LAuRAFoot (Jeudi 29 mai 2025) :

Le choix du lieu où se dérouleront les finales régionales féminine et masculine, sera communiqué le mercredi 19 février 2025 au siège de la Région, lors du tirage au sort des 8^{èmes} de finale féminin et des 16^{èmes} de finale masculin.

MASCULINE

- 32^{èmes} de finale les 8 et 9 février 2025 : voir horaires sur le site internet de la LAuRAFoot, rubrique compétitions puis coupes, etc... ;
- 16^{èmes} de Finale : le dimanche 2 mars à 14 h 30.

TAS et remise des maillots le mercredi 19 février 2025 à 18 h 00 au siège de la Région AURA. à Lyon 2^{ème}.

Tirage des 32^{èmes} de finale, lire :

Rencontre n°7 : FC Riomois / CS Volvic

Rencontre n°17 : CS Neuvilleois / FC St Cyr Collonges

Permanence Coupe des 8 et 9 février 2025 : Pierre LONGERE : 06 26 05 04 89.

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FEMININE

INFORMATIONS :

Déroulement :

8^{èmes} de finale le 9 mars 2025.

¼ de finale le lundi de Pâques le 21 avril 2025.

½ finales le jeudi 8 mai 2025.

Finale le jeudi 29 mai 2025.

L'utilisation de la FMI est obligatoire.

Rappel important règlement :

Art. 5- Calendrier et Terrains

a) Les clubs engagés dans la Coupe devront disposer d'un terrain :

- du 1^{er} tour aux quarts de finale, classé T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.
- en demi-finale, classé T4 ou T4 SYN avec éclairage E5 minimum.

b) Les clubs ne pouvant disposer de leur terrain à la date fixée par la Commission ne peuvent remettre leur match à une autre date. Ils doivent soit jouer la veille, soit inverser la rencontre. Un club désigné officiellement comme club recevant et ne pouvant le faire pour diverses raisons (terrain indisponible, suspension, concurrence, etc.) devra se déplacer chez l'adversaire et sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain. Dans un tel cas, la Commission Régionale des Compétitions se réserve le droit de décider de la suite à donner.

Lorsqu'un match sera remis ou interrompu pour cause de terrain impraticable, il sera disputé à une autre date et sur un terrain fixé par la Commission.

c) L'horaire officiel des rencontres sera le **dimanche à 14 h 30**.

d) Les clubs ont cependant la possibilité de trouver un accord pour jouer à une autre date (y compris en semaine avec l'accord du club adverse), d'un délai de 48 heures après le tirage au sort. Lorsque le club recevant dispose d'un éclairage conforme, il pourra programmer la rencontre le samedi dans le respect de l'article 31 des Règlements Généraux de la Ligue).

Le président de la commission,

Pierre LONGERE

La secrétaire de séance,

Abtisse HARIZA